M.A.M/211093
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

96-299 DU 18 JUIN 1996

DECRET N° ____/MTFPSS/DGFP/DGCA/SAV
Portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire en tête : GAYAMA Pascal.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

SUR : le rapport du Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale ;

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Réfonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu le Decret n° 61/143/FP du 27 Juin 1961 portant Statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
Vu le Decret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Decret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Decret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Decret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ; D.G.B.

Vu le Decret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Decret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Decret n° 95/32 du 2 Fevrier 1995 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ; D.G.C.F.
Vu le Decret n° 96-298 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV du 18 Juin 1996 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de certains Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire en tête : GAYAMA Pascal
Vu le Decret 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des effet financières à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un reclassement, d'une revision de situation administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le Decret n° 95-27 du 27 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1ER : Sont promus au titre de l'année 1988 aux échelons ci-après, les Fonctionnaires des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire dont les noms et prenoms suivent : ACC = Néant

I/- CONSEILLER DES AFFAIRES ETRANGERES

Au 2ème échelon : Indice 1680

- GAYAMA (Pascal) P/C du 24.08.1988 OUA ADDIS-ABEBA

Au 4ème échelon: Indice 1950

- AMBARA (Georges) P/C du 15.10.1988 MAECF.

II/- SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Au 3ème échelon : Indice 1010

- ESSAMI - KHAULLOT (Justin) P/C du 10.01.1988 ~~AMBACO BONN~~

Au 4ème échelon: Indice 1110

- LOUKOULA (Pauline) P/C du 22.05.1988 MAECF

Au 5ème échelon: Indice 1190

- MENGA (Roger Julien) P/C du 07.11.1988 AMBACO/BRUXELLES

Au 7ème échelon: Indice 1420

- NSINGOULOU (Nelson) P/C du 10.12.1988 AMBACO/SOFIA

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 Décembre 1994 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

.../...

ARTICLE 3 : Le présent Decret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées ~~Sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-~~

Brazzaville, le 18 Juin 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Général Jacques Joachim YOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Professeur Anaclet TSOMAMBET .-

Le Ministre Délégué Auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Budget et de la Coordination des Régies,

Luc Daniel Adamo MATETA .-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chargé de la Francophonie,

Destin Arsène TSATY-BOUNGOU .-

AMPLIATIONS :

CAB/MAECF	2
SGAEC	2
PM	2
DGFP/DGCA	4
DGB	2
DGCF	2
DAAF/DP	4
OUA ADDIS ABEBA	2
AMBACO BRUXELLES	2
AMBACO SIFIA	2
DOSSIERS	36
INTERESSE	12
JORC	2
SGG/BC	2/-